

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[186_Lettres du duc de Nemours à François Guizot : 1843-1874](#)[Item](#)[Claremont, le 23 juin 1856, Louis d'Orléans, François d'Orléans, Henri d'Orléans](#)

Claremont, le 23 juin 1856, Louis d'Orléans, François d'Orléans, Henri d'Orléans

Auteurs : Orléans, Louis Charles Philippe Raphaël d' (duc de Nemours) (1814-1896) ; Orléans, François Ferdinand Philippe Louis Marie d' (prince de Joinville) (1818-1900) ; Orléans, Henri (duc d'Aumale) (1822-1897)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les mots clés

[Famille royale \(France\)](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Louis-Philippe 1er \(1773-1850\)](#), [Politique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1856-06-25

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote19, AN : 163 MI 42 AP 186 Papiers Guizot Bobine Opérateur 31

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Orléans, Louis Charles Philippe Raphaël d' (duc de Nemours) (1814-1896) ;
Orléans, François Ferdinand Philippe Louis Marie d' (prince de Joinville)
(1818-1900) ; Orléans, Henri (duc d' Aumale) (1822-1897), Claremont, le 23 juin
1856, Louis d'Orléans, François d'Orléans, Henri d'Orléans, 1856-06-25

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-
Sorbonne nouvelle)

Consulté le 27/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/8476>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-
ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à
l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 02/05/2025 Dernière modification
le 27/05/2025

St. Germain, le 23 juin 1830.

Informés, il y a quelques jours, qu'il s'agissait de nous proposer de nous destiner à modifier la loi de confiscation du 22 janvier 1832, nous nous sommes hâtés de répondre à nos amis dans le refus d'une manière absolue, à toute condition qui nous fût proposée à cette nullité de proposition.

Les raisons de bienveillance et d'affection pour des Liégeois étrangers, alliés à notre cause, nous recommandaient de ne pas faire d'avantage.

Enfin, on lit dans l'exposé des motifs au Corps de loi qui vient de vous être présenté, nous y trouvons un mot qui réveille respect pour la mémoire de notre père et le maintien de notre empire digne de nous, nous ne pouvons pas de la sorte nous dispenser.

C'est le mot de bienveillance.

La bienveillance ne trouve à exercer que là où elle doit n'exister pas. Or, notre droit se fonde sur l'autorité des lois, et la justice du pays l'a consacré jusqu'au jour où la justice elle-même a dû reculer devant la force.

La bienveillance que nous avons eue et donc une nouvelle attaque à la mémoire de notre père et nous nous la repoussons.

En 1832, notre politique ne comptait pas l'argent comme un instrument de rébellion, elle ne prendait ses sûretés contre nous en confiscant le patrimoine de nos familles. Elle s'est efforcée de violer l'injustice et la violence de ses procédés par des considérations qui ont révolté la conscience publique et contre lesquels nous avons protesté alors. Aujourd'hui, le mot de bienveillance, appliqué à la mesure qui nous est proposée, insulte la même conscience et considère, et c'est pourquoi nous renouvelons notre protestation.

Il faut être obéissant nous en cela au sentiment d'une susceptibilité exagérée, après tout ce qui s'est fait la France des faits du gouvernement de notre père, qui sera une qui nait légitime que dans un intérêt étroit de famille! Le Français, toujours dévoué à son pays, qui en 1792 combattait en soldat pour regagner l'indépendance, le Roi, qui, pendant six ans, a vu rendre la France son même libéré et triomphé, le Roi qui lui a donné cette année dont l'héroïsme vient de nous donner une nouvelle gloire, ce Roi ne s'ajoute au-dessus des atteintes de la calomnie.

Louis d'Orléans
(Duc des Palmes)

Th. d'Orléans
(Prince de Joinville)

Henri d'Orléans
(Duc d'Angoulême)